

Séance ordinaire du 23 novembre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-trois novembre deux mille vingt à seize heures trente-cinq, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Samuel Lafontaine, attaché politique du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

**CE-2020-11-25**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 23 novembre 2020.

---

**CE-2020-11-26**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 novembre 2020 avec modification à la résolution CE-2020-11-14 « Dépôt du rapport du président des séances du comité consultatif agricole des 16 juin et 5 août 2020 » par l'ajout, à l'alinéa des mots

« Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville ».

#### CE-2020-11-27

**Prononcé de la décision de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la demande de démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), et correspondant au lot 3 943 954 du cadastre de Québec, pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-033;
- d'approuver le projet préliminaire de remplacement du sol dégagé dans le cadre de cette demande de démolition;
- d'assujettir cette autorisation au respect des conditions suivantes :
  1. que le projet de remplacement soit réalisé conformément au projet préliminaire de remplacement du sol dégagé approuvé par la présente;
  2. qu'une garantie monétaire conforme à l'article 21 du *Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles soit fournie préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation* pour assurer le respect des conditions ci-énoncées;
  3. que les travaux de démolition soient complétés à l'intérieur d'un délai maximal de trente jours après le début des travaux;
  4. que toute dalle ou tout morceau de béton, trottoir, asphalte et mur de soutènement soient enlevés et non enfouis sur le site;
  5. que le terrain laissé vacant en attendant la réalisation du projet de remplacement soit nivelé, gazonné et entretenu en conformité avec le *Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les animaux*.

#### CE-2020-11-28

**Abrogation de la résolution CE-2020-10-64 « Attribution du contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées » et attribution du contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées**

[Document d'aide à la décision APP-2020-185](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2020-10-64 « Attribution du contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées (appel d'offres 2020-55-101), à Nordikeau inc., pour une dépense estimée à 518 760 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

**CE-2020-11-29**

**Acquisition des lots 5 991 756 et 5 991 575 du cadastre du Québec (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas) et abrogation de la résolution CE-2020-10-96 « Acquisition du lot 5 991 756 du cadastre du Québec » et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse de vente des lots 5 991 756 et 5 991 757 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-056, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette acquisition et à la présente résolution.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2020-10-96 « Acquisition du lot 5 991 756 du cadastre du Québec ».

Il est enfin résolu de financer de la dépense relative au projet d'acquisition de ces lots au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-02.

---

**CE-2020-11-30**

**Modification de la résolution CV-2018-02-30 « Modification du mandat du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation de la Ville et abrogation de la résolution CV-2016-10-32 « Abrogation de la résolution CV-2009-07-90 « Création du comité de sécurité publique de la Ville » et création d'un nouveau comité de sécurité publique de la Ville » » et désignation de membres de ce comité**

[Document d'aide à la décision INC-2020-013-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2018-02-30 « Modification du mandat du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation de la Ville » abrogation de la résolution CV-2016-10-32, abrogation de la résolution CV-2009-07-90 « Création du comité de sécurité publique de la Ville » et création d'un nouveau comité de sécurité publique de la Ville » selon le mandat, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2020-013-R-2.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner en conséquence les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres du comité sur la sécurité publique et la circulation :

- madame Isabelle Demers;
- madame Janet Jones;
- madame Amélie Landry;
- madame Karine Lavertu.

---

**CE-2020-11-31**

**Attribution du contrat pour le support et la maintenance des systèmes téléphoniques Mitel**

[Document d'aide à la décision APP-2020-169](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le support et la maintenance des systèmes téléphoniques Mitel (appel d'offres 2020-50-76), à Incotel-Isq inc., au prix estimé négocié de 485 887,66 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

---

**CE-2020-11-32**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 03.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---